



# REGLEMENT DU PRIX GREPES

## 1 Objectif

Le Groupe de Recherche en Electronique de Puissance Pour Environnement Sévère fédère les activités de recherches en génie électrique des Universités et Hautes Ecoles de la Communauté Française. Sa mission est, entre autres, de promouvoir le génie électrique auprès des étudiants. Dans cet objectif, et à l'initiative des partenaires industriels du groupe, le GREPES organise la remise de prix scientifiques.

Ces prix ont pour objectif de récompenser un mémoire de fin d'études en électronique de puissance se distinguant par l'originalité de la méthode et des résultats. Les prix sont attribués sur base du règlement du concours.

## 2. Montant

Deux prix de 1 000 euros seront attribués l'un pour les étudiants ingénieur civils et l'autre pour les étudiants ingénieur industriels. Les prix sont attribués à l'étudiant (aux étudiants) qui a (ont) réalisé ce travail.

## 3. Nature du travail

Le prix est destiné à récompenser un travail réalisé dans le domaine de l'électronique de puissance au sens large :

- composants ;
- topologies ;
- contrôle ;
- simulation ;
- technologies d'assemblages ;
- environnement thermique ; mécanique ; radiatif.
- fiabilité

Le travail doit être original, mais il peut avoir été publié par l'auteur (les auteurs) au moment de la soumission du dossier auprès du GREPES. Les travaux restent propriété de leurs auteurs. La soumission du résumé du travail entraîne pour le GREPES le droit de publier ce résumé, sans autorisation supplémentaire de l'auteur, pour une période indéterminée.

## 4. Jury

En vue de sélectionner les travaux gagnants, le président du GREPES désigne chaque année un jury composé de cinq membres du GREPES. Il sera veillé à respecter un équilibre entre les mondes académiques et industriels. Le jury décide à la majorité simple. Sa décision est irrévocable. En cas d'égalité des votes, la voix du président prédomine.

## 5. Procédure

En principe, le prix est attribué chaque année. Le jury n'est pas tenu d'attribuer un prix si la qualité des travaux présentés ne répond pas aux critères de qualité requis.

Le GREPES procure chaque année les informations relatives au prix aux secrétariats des Facultés des Sciences Appliquées des universités en leur demandant de diffuser ces informations auprès des étudiants.

Les étudiants qui souhaitent participer soumettent eux-mêmes, avant le **15 novembre 2013**, une version électronique au format « pdf » sur CD et un résumé en 1 page A4.

Ces documents peuvent être envoyés à :

ADISIF  
à l'attention de Yves LACCROIX  
Rue des pieds d'alouettes 39  
5100 Naninne

Les fichiers, au format pdf, peuvent aussi être transmis par email à Yves LACCROIX [[laccroix.y@adisif.be](mailto:laccroix.y@adisif.be)]

## **6. Critères d'évaluation**

Lors de l'évaluation des travaux il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- la qualité du texte soumis;
  - L'originalité des travaux et des résultats
  - l'utilité des résultats obtenus pour les secteurs nommés;
  - les éventuelles présentations et défense du travail.
- 
-